

|  |  |
| --- | --- |
| dsden70_sans-marianne_2014  **Division des élèves**  Dossier suivi par : Gérard Debrosse Téléphone 03 84 78 63 19 Fax 03 84 78 63 63 Mél. ce.scoleg.dsden70 @ac-besancon.fr  **5, place Beauchamp BP 419 70013 Vesoul cedex** | Vesoul, le 8 septembre 2016  L’inspectrice d’académie,  directrice académique des services  de l'éducation nationale de la Haute-Saône,  à  Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles maternelles et élémentaires,  Sous couvert de Mesdames et messieurs les inspecteurs de l’éduction nationale  **Objet** : Election des représentants des parents d’élèves aux conseils d’école pour l’année scolaire 2016-2017  **Références** :  Note 2016-097 du 29 juin 2016 – B.O. n° 27 du 07 Juillet 2016.  Note DGESCO B3.3 n° 2016-0079 du 26 juillet 2016.  **Pièces jointes**: - guide pratique  - annexes 1A et 1B : liste et dépôt de candidatures  - annexe 2 : procès-verbal  - annexe 3 : calendrier  - annexe 4 : note aux familles  - annexe 5 : note ministérielle du 26 juillet 2016  Conformément aux instructions ministérielles précisées dans la note ministérielle citée en référence, les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles auront lieu, **le vendredi 7 ou le samedi 8 octobre 2016.** Vous trouverez explicitées dans le « guide pratique » joint les différentes phases du processus électoral. Concernant les modalités de remontée des résultats, je vous précise que la saisie des résultats des élections s’effectue uniquement via l’application nationale ECECA (élections aux conseils d’école et aux conseils d’Administration).  **I - Elections des représentants de parents d’élèves dans le 1er degré**  La procédure reste identique à celle de la campagne de 2016 : vous réalisez la saisie des données dans ECECA. Je vous remercie de bien vouloir vous assurer que vous détenez les droits pour cette accéder à cette application. La validation définitive des résultats sera réalisée par la DSDEN de Haute-Saône.  **La phase de saisie** :  Il convient de saisir les résultats du vote, puis de cliquer sur « calcul de la répartition » et « enregistrer les données ». A ce stade, il est encore possible d’effectuer toutes les opérations suivantes : imprimer le procès-verbal, modifier sa saisie initiale, réimprimer un procès-verbal, si nécessaire.  Dès que vous aurez cliqué sur « **transmettre pour validation** », vous ne pourrez plus faire de nouvelles saisies. Toute rectification devra être réalisée par la DSDEN, par envoi d’un courriel sur la messagerie suivante : [ce.scoleg.dsden70@besancon.fr](mailto:ce.scoleg.dsden70@besancon.fr)  **La phase de validation** :  Vous devez valider vos saisies pour permettre à mes services de procéder à la validation définitive des résultats.  **II - Calendrier des opérations** :  Les différentes dates des opérations électorales seront précisées dans un tableau détaillé qui joint en annexe.  Compte-tenu de l’importance que les fédérations de parents d’élèves attachent à ce processus, **une communication sur les résultats provisoires au niveau national est prévue le mercredi 12 octobre 2016.**  **III – Proclamation des résultats**  La publication des résultats officiels du premier degré interviendra au plus tard à la fin du mois d’octobre, dès la clôture de la phase de validation. Il importe que cette validation des résultats se fasse sans délai de façon à ne pas en retarder la publication.  Le conseil d’école doit obligatoirement se réunir dans les 15 jours qui suivent la proclamation des résultats. Je vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser ce premier conseil d’école dans les délais impartis, **et ce avant les vacances scolaires de la Toussaint.**  **IV – Informations pratiques**   * **La transmission des procès verbaux**   Les procès verbaux signés seront transmis aux inspecteurs de l’éducation nationale (IEN) de votre circonscription en un exemplaire, une copie étant conservée dans l’école. Je vous rappelle qu’un procès-verbal des résultats doit immédiatement être affiché à l’école dans un lieu accessible aux parents d’élèves.   * **La validation par la DSDEN**   Les IEN de chaque circonscription sont chargés de centraliser les procès-verbaux et de les transmettre **pour le mardi 11 octobre 2016** à la division des élèves de la DSDEN pour vérification et validation définitive.   * **Documentation**   Vous trouverez des documentations relatives à cette application :   * sur le site de diffusion d'Orléans : <http://diff.in.ac-orleans-tours.fr> > application "ECECA" > menu "Documentations". Ce site est accessible à partir du réseau RACINE (réseau interne Education Nationale). * sur le site *Eduscol* dans la rubrique « [Établissements et vie scolaire](http://eduscol.education.fr/pid23335/etablissements-et-vie-scolaire.html) ariane-chevronVie des écoles et des établissementsariane-chevronCo-éducationariane-chevronParents d'élèves » notamment une foire aux questions destinée à vous permettre de répondre aux questions les plus fréquentes sur les élections des représentants de parents d’élèves. * **Assistance**   - pour toute difficulté relative au processus électoral, je vous remercie de vous rapprocher de votre IEN de circonscription ou de la division des élèves.  - pour toute difficulté relative à l’application, je vous invite à contacter l’animateur TICE.  Liliane MÉNISSIER |
|  |  |